

CARCD SF

Chirurgiens Dentistes et sages-femmes

Caisse Autonome de Retraite des Chirurgiens Dentistes et des sages-femmes

50 Avenue Hoche - 75381 Paris Cedex 08

Tél. 01 40 55 42 42

www.carcdsf.fr

MALADIE

➤ Cotisations

Praticiens conventionnés :

- 6,50% des revenus, dont 6,40% pris en charge par la caisse maladie, soit 0,10% à la charge du praticien

- Les revenus correspondant aux dépassements et actes non conventionnels sont soumis au taux de 9,75% (article L612-3 du code SS)

Praticiens non conventionnés :

- 6,50% sur l'intégralité des revenus si ces derniers sont > 110% du PASS

- 1,50% pour les revenus < 70% du PASS

- Taux progressif pour les revenus compris entre 70% et 110% du PASS

Exemples : Cotisations payées selon les revenus de l'exercice précédent :

Revenus nets déclarés	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
Non-conventionnés	375,00 €	3 250,00 €	4 875,00 €	6 500,00 €
Conventionnés	25,00 €	50,00 €	75,00 €	100,00 €

➤ Prestations - remboursement en fonction du barème de responsabilité de la S.S.

Soins courants : frais médicaux, dentaires, paramédicaux, analyses, cures thermales, etc.	70 %
Pharmacie : <i>Le remboursement varie selon le <u>Service Médical Rendu</u></i>	65 % 30 % 15 %
Hospitalisation : si <30 jours ou <K50 si >30 jours ou >K50	80 % 100 %
A.L.D. (affections longue durée)	100 %

PREVOYANCE

① Chirurgiens-dentistes :

➤ **Cotisations** Forfaitaire : 1 078,00 € (298,00 € pour les IJ, 780,00 € pour l'Invalidité Décès).

➤ Prestations

Incapacité temporaire totale à partir du 91e jour d'arrêt de travail, maxi : 36 mois	97,16 € par jour
Invalidité permanente et totale Majoration par enfant jusqu'à 18 ans ou 25 ans si études	820 pts*, soit 2 213,32 € par mois 240 pts*, soit 647,80 € par mois
Capital Décès Rente du conjoint survivant jusqu'à 65 ans Majoration par enfant jusqu'à 18 ans ou 25 ans si études	500 pts*, soit 16 195 € 532 pts*, soit 1 435,96 € par mois 360 pts*, soit 971,70 € par mois

* valeur du point de rente : 32,39 €

② Sages-femmes :

➤ Cotisations

3 classes de cotisation forfaitaire :

Classe A (obligatoire) : 91 €

Classe B : 182 €

Classe C : 273 €

➤ Prestations

	Classe A	Classe B	Classe C
- Incapacité temporaire totale du 91e jour au 1095e jour	18,60 € /jour	37,20 € /jour	55,80 € /jour
- Invalidité permanente totale rente d'invalidité (100 %)	419,41 € /mois	838,82 € /mois	1 258,23 € /mois
- Décès	5 663 €	11 326 €	16 989 €

RETRAITE

➤ Cotisations

➤ Régime de base :

10,10% des revenus de l'exercice n-2 jusqu'à **40 524 €** (Pass), ouvrant droit à 530 points maximum
puis **1,87%** des revenus de l'exercice n-2 de **40 524 €** à **202 620 €**, ouvrant droit à 20 points maximum.

Cotisation minimale en cas de revenus inférieurs à 4 660,26 € (11,50% du Pass) : 470,69 €

Cotisation maximale : 7 124,12 €

Taxation en cas de non déclaration de revenus : 7 124,12 €

valeur du point retraite de base : 0,5690 € , (revalorisée maintenant en octobre)

- Régime complémentaire CARCDSF obligatoire (sages-femmes depuis 2009*) :

Cotisation forfaitaire : 6 points à 444,00 € le point = 2 664,00 €

Cotisation proportionnelle : **10,65%** calculés sur les revenus de 85% du PASS à 5 PASS
(de 34 445,40 € à 202 620,00 €).

Montant de la cotisation divisé par 444,00 € = nombre de points acquis.

* points gratuits pour les sages-femmes :

➤ 1,5 points gratuits par année d'exercice avant 2009 avec un maximum de 45 points

valeur du point retraite CARCDSF : **25,76 €**

- Régime de prestations complémentaires de vieillesse (réservé aux praticiens conventionnés) (Ex-ASV) :

① Chirurgiens dentistes :

Cotisation forfaitaire de 1 431,00 € (Soit 1/3 de la cotisation), donnant droit à 10 points.

Depuis 2008, **cotisation d'ajustement** : **1,45%** des revenus N-2 limités à 5 PASS, (dont la moitié est prise en charge par la CPAM), donnant droit à 1,93 point maximum.

valeur du point ASV en 2017 : points acquis avant 1995 ➤ 23,25 €

points acquis de 1995 à 2005 ➤ 27,50 €

points acquis à partir de 2006 ➤ 24,800 €

🕒 Sages-femmes :

Cotisation de l'assurée : **260,00 €** complétée par une cotisation des Caisses de donnent droit à 18 points de retraite par an.

valeur du point : **6,10 €**

➤ **Prestations :**

Droits à la Retraite théoriquement acquis pour **41,5** années de cotisations.

- **Régime de base** des professions libérales : **nombre de points X valeur du point**
- **Régime complémentaire CARCDSF** : retraite proportionnelle au nombre de points acquis :
Retraite annuelle = nombre de points acquis x valeur du point
majorés de 10 % si 3 enfants élevés.
- **Régime supplémentaire ASV** : retraite proportionnelle au nombre de points acquis
Retraite annuelle = nombre de points acquis x valeur du point
Pour les chirurgiens-dentistes, majoration de 10 % si 3 enfants élevés.

- **Réversion conjoint :**

- régime de base : 54 % de la retraite dès 55 ans si revenus inférieurs à **20 862,40 €** par an.
- régime complémentaire : 60 % des droits acquis dès 65 ans.
- régime complémentaire facultatif (ASV) : 60 % des droits acquis dès 65 ans.

Exemples pour un chirurgien-dentiste

Revenus annuels nets	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
- Cotisations annuelles				
Régime de base	2 525,00 €	4 270,13 €	4 737,63 €	5 205,13 €
Régime Carcdfs	2 664,00 €	4 320,56 €	6 983,06 €	9 645,56 €
Régime ASV	1 612,25 €	1 793,50 €	1 974,75 €	2 156,00 €
Total	6 801,25 €	10 384,19 €	13 695,44 €	17 006,69 €
- Droits de retraite mensuelle théoriquement acquis en 41,5 années de cotisations				
Régime de base	643,40 €	1 045,23 €	1 051,30 €	1 057,37 €
Régime Carcdfs	534,52 €	866,90 €	1 401,12 €	1 935,34 €
Régime ASV	878,09 €	898,51 €	918,94 €	939,36 €
Total	2 056,01 €	2 810,65 €	3 371,36 €	3 932,07 €

Exemples pour une sage-femme

Revenus annuels nets	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
- Cotisations annuelles				
Régime de base	2 525,00 €	4 270,13 €	4 737,63 €	5 205,13 €
Régime Carcdfs	2 664,00 €	4 320,56 €	6 983,06 €	9 645,56 €
Régime ASV	260,00 €	260,00 €	260,00 €	260,00 €
Total	5 449,00 €	8 850,69 €	11 980,69 €	15 110,69 €
- Droits de retraite mensuelle théoriquement acquis en 41,5 années de cotisations				
Régime de base	643,40 €	1 045,23 €	1 051,30 €	1 057,37 €
Régime Carcdfs	534,52 €	866,90 €	1 401,12 €	1 935,34 €
Régime ASV	379,73 €	379,73 €	379,73 €	379,73 €
Total	1 557,65 €	2 291,86 €	2 832,15 €	3 372,44 €

➤ **Loi Fillon**

Montants disponibles dans le cadre de la Loi Fillon : merci d'utiliser l'outil informatique DFS sur ELISA.